

Renseignements communiqués par les États membres de l'AELE sur les aides d'État accordées conformément à l'acte visé au point 1j de l'annexe XV de l'accord EEE [règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)]

(2014/C 27/07)

PARTIE I

Aide n°	GBER 12/13/R&D	
État de l'AELE	Norvège	
Région	Nom de la région (NUTS) Municipalité de Hattfjell-dal	Statut de région assistée
Autorité octroyant l'aide	Nom	Ministère du commerce et de l'industrie
	Adresse	PO Box 8014 Dep. 0030 Oslo NORWAY
	Site internet	http://www.nhd.no
Intitulé de la mesure d'aide	Næringsfond for Hattfjelldal Kommune	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Proposition n° 67 (2008-2009) au Parlement intitulée «Allocation supplémentaire et redéfinition des priorités dans le budget national de 2009», ch. 932 «Mesure extraordinaire de développement de l'industrie» (1), poste 70 «fonds commercial pour la préservation des cours d'eau de Vefsna».	
Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide	http://www.regjeringen.no/nb/dep/nhd/dok/lover-og-regler/retningslinjer/2013/revidert-regelverk-for-naringsfond-for-k.html?id=738885	
Type de mesure	Régime d'aide	X
Modification d'une mesure d'aide existante		
	Modification	X
Durée	Régime d'aide	9.7.2009 — sans limite de temps
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Tous les secteurs économiques admissibles au bénéfice de l'aide	X
Type de bénéficiaire	PME	X
	Grandes entreprises	X
Budget	Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	60 Mio NOK
Instrument d'aide (article 5)	Subvention	X
	Bonifications d'intérêt	X
	Prêt	X
	Garantie/référence à la décision de l'Autorité de surveillance AELE	X

(1) St. Prp. Nr. 67 (2008-2009) «Tilleggsbevilgninger og omprioriteringer i statsbudsjettet for 2009», Kap. 932 «Ekstraordinære næringsutviklingstiltak», Post 70 «Næringsfond ved vern av Vefsnassdraget».

PARTIE II

Objectifs généraux (liste)	Objectifs (liste)		Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en NOK	Pour PME en %
Aides régionales à l'investissement et à l'emploi (article 13)	Régime d'aide		15 %	10 %/20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (article 15)			20 %	10 % (petites entreprises)
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (article 16)			15 %	
Aides aux services de conseil en faveur des PME et aides à la participation des PME aux foires (articles 26 et 27)	Aides aux services de conseil en faveur des PME (article 26)		50 %	
	Aides à la participation des PME aux foires (article 27)		50 %	
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (articles 30 à 37)	Aides aux projets de recherche et de développement (article 31)	Recherche fondamentale [article 31, paragraphe 2, point a)]	100 %	
		Recherche industrielle [article 31, paragraphe 2, point b)]	80 %	10 %/20 %
		Développement expérimental [article 31, paragraphe 2, point c)]	60 %	10 %/20 %
	Aides aux études de faisabilité technique (article 32)		75 %	10 %
	Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (article 33)		75 %	10 %
	Aides aux jeunes entreprises innovantes (article 35)		1 000 000 EUR	
	Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (article 36)		200 000 EUR	
	Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (article 37)		50 %	
	Aides à la formation (articles 38 et 39)	Formation spécifique (article 38, paragraphe 1)		80 %
Formation générale (article 38, paragraphe 2)		45 %		